

PAR COURRIEL

Le 24 octobre 2019

**Objet : Demande d'accès à l'information | Réponse**  
**N./d. : A1920-027**

---

Nous avons procédé au traitement de votre demande d'accès à l'information reçue visant l'obtention des renseignements suivants;

***Demande #1***

*-copie du document budgétaire RR-446 pour l'exercice 2019-2020;*

***Demande #2***

*-copie, s'il y a lieu, du plan d'équilibre budgétaire 2019-2020;*

***Demande #3***

*-copie de l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2019-2020;*

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles détenus par le CISSS de Laval et susceptible de répondre à votre demande. L'Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 a été adoptée en septembre 2019, d'où le délai de réponse à votre demande.

Original signé

**Isabelle Routhier, avocate**

Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics

*p.j. (2)*